



LES
Halles
FERMIERES

ARIEGEOISES

FAITES
VOS ACHATS AUX HALLES
FERMIÈRES ARIÉGEOISES

comment ça marche ?



Je consulte la liste des producteurs présents sur les Halles Fermières

➔ www.ariège.chambre-agriculture.fr



Je contacte le(s) producteur(s) et je passe commande

j'enregistre le(s) numéro(s) de portable(s) du(es) producteur(s) et je pense à lui laisser mon mail afin de recevoir les informations complémentaires



Je reçois par mail le plan des Halles fermières et je localise le(s) producteur(s) et les zones de stationnement dans l'enceinte du site



Je me rends en VOITURE sur le site des Halles Fermières le vendredi matin

Chambre d'agriculture - 32 avenue du Général de Gaulle à FOIX



de 9h00 et 13h00



Je stationne mon véhicule sur la zone de parking correspondant au produit que je viens chercher. Je commence par le P1, P2 et P3 (voir plan envoyé par mail)



J'appelle le producteur plus lui signaler mon arrivée. J'entrouve raisonnablement les vitres de mon véhicule, juste à peine pour pouvoir avoir une conversation audible



Le producteur dépose dans le coffre de mon véhicule les produits



Je paie mes courses par CB ou chèque



Si j'ai passé commande auprès de plusieurs producteurs, je renouvelle l'opération. Je déplace mon véhicule d'une zone à l'autre (P1, P2 et P3), lorsque je n'ai plus de commande à retirer sur ma zone de stationnement. Lorsque j'ai fini mon retrait, je quitte le site des Halles en suivant le sens de circulation

RETRAIT DES COMMANDES
UNIQUEMENT EN VOITURE



CB OU CHÈQUE
UNIQUEMENT



SANS CONTACT
A PRIVILÉGIER



NE PAS SORTIR DE
SON VEHICULE

